



**HAL**  
open science

# Archives d'en bas, d'en haut et entresols estudiantins : le 12e congrès de l'UN à Clermont-Ferrand (mai 1923)

Julie Testi

## ► To cite this version:

Julie Testi. Archives d'en bas, d'en haut et entresols estudiantins : le 12e congrès de l'UN à Clermont-Ferrand (mai 1923). Les Cahiers du GERME, 2022, 34. hal-03987930

**HAL Id: hal-03987930**

**<https://hal.science/hal-03987930>**

Submitted on 5 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ARCHIVES D'EN BAS, D'EN HAUT ET ENTRESOLS

## ESTUDIANTINS : LE 12<sup>E</sup> CONGRÈS DE L'UN

### À CLERMONT-FERRAND (MAI 1923).

JULIE TESTI

Dans le cadre de son (ré)ancrage dans la recherche, la Cité des mémoires étudiantes développe un programme de recherche sur « les archives d'en bas » (France, Québec) avec l'université d'Angers (laboratoire TEMOS) et l'université Laval au Québec (CIEQ). Ici, dans *Les Cahiers du GERME*, avec la Cité, au-delà de la granularité des dominations étatiques (en l'occurrence de l'Instruction publique) et des résistances collectives étudiantes (de l'association corporative des étudiants de telle discipline à l'Union nationale – UN – en passant par l'Association générale des étudiants – AGE), ce sont les relations entre les associations étudiantes et le rectorat, entre l'AGE et l'UN, voire entre le rectorat et le ministère, qui nous intéressent.

Dans cet article, Julie Testi nous fait profiter d'une partie de son enquête portant sur l'histoire de l'AGE de Clermont-Ferrand, menée au sein du Centre d'histoire espaces et cultures (CHEC, UPR 1001) de l'université Clermont Auvergne dans le cadre d'une recherche post-doctorale financée par Clermont Auvergne Métropole, dans la perspective d'un dépôt des archives de l'organisation aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

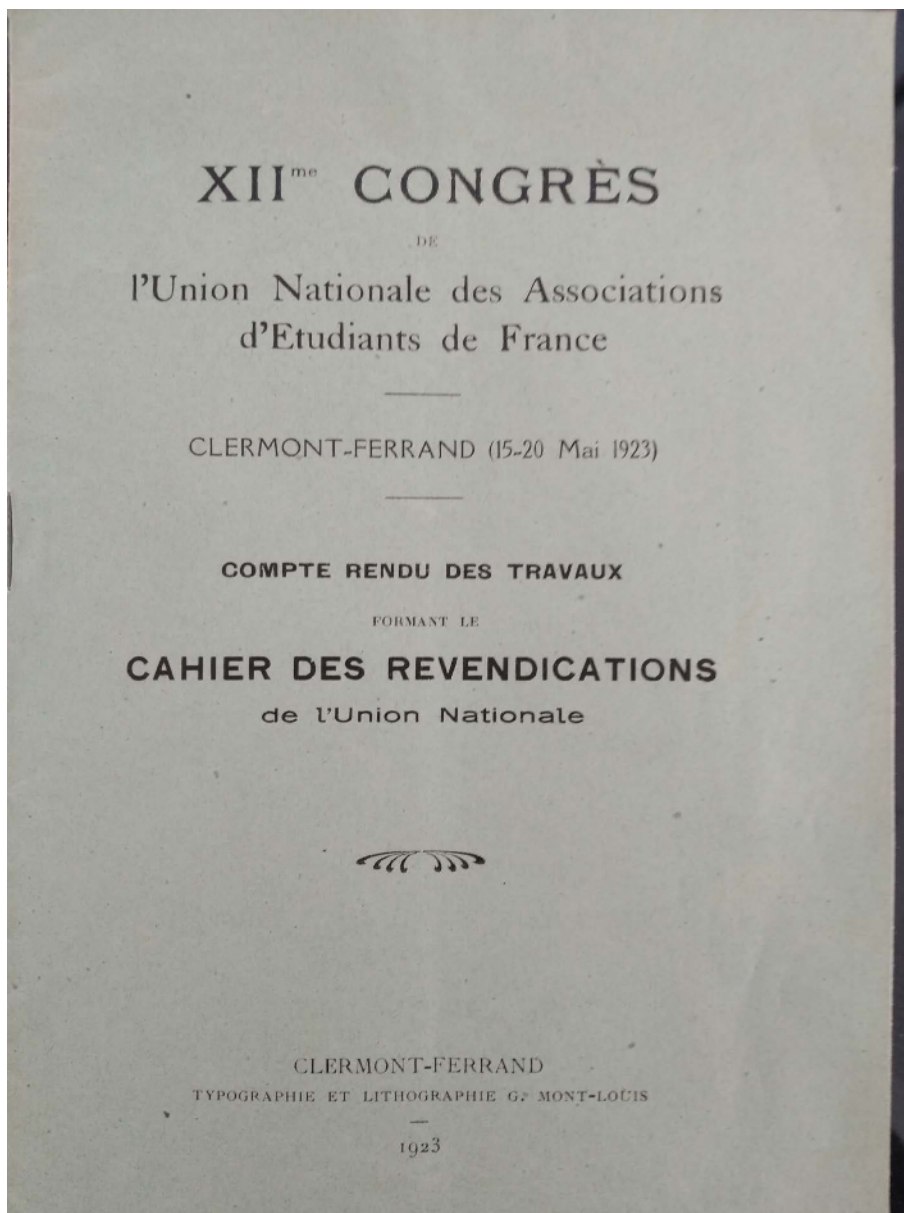
Pour la période d'avant la Libération qui concerne cet article, les équipes de la Cité n'ont jusqu'alors pas pu retrouver de traces archivistiques d'associations étudiantes clermontoises. Le congrès de mai 1923 est une des occasions de « voir le haut d'en bas », avec des documents nationaux envoyés au rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, conservés aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

Le 12<sup>e</sup> congrès de l'Union nationale des associations étudiantes de France, appelée de plus en plus fréquemment UNEF, s'est tenu à Clermont-Ferrand du 15 au 20 mai 1923. Les sujets traités lors de ce congrès sont nombreux : il ne s'agit pas ici de proposer un tour d'horizon complet, mais uniquement de situer une partie des débats à partir des documents préparatoires envoyés au rectorat de Clermont-Ferrand, puisque nous n'avons pas retrouvé les comptes rendus des débats.

Le congrès s'est organisé autour des travaux de cinq commissions portant respectivement sur : le développement de l'organisation ; les prêts d'honneur et les risques professionnels des étudiants en médecine ; les questions universitaires ; la propagande à l'étranger et les affaires militaires ; et enfin le sport. Nous reprendrons ici quelques éléments saillants, sans suivre l'ordre des commissions, liées à la construction de l'UN, aux conditions d'études, en terminant par le projet de sanatorium étudiant.

En plus des vœux et des autres documents préparatoires, nous avons la chance de disposer du rapport du bureau national rendant compte de ses travaux durant l'année écoulée vis-à-vis des orientations votées au congrès de l'UN à Lyon, du 8 au 15 mai 1922. L'une de ses premières réalisations de l'année est la création d'un secrétariat permanent à Paris, afin d'aider au développement de l'organisation. Nationalement, l'action des membres de l'UN en faveur de la création des maisons d'étudiants, comprenant des espaces de





vie pour les associations, ainsi qu'un restaurant, a donné lieu à une circulaire adressée par le ministère aux recteurs leur demandant d'apporter leur appui à ces projets. Dans les faits, la publication de ce texte et le soutien des recteurs aux projets ne se sont pas nécessairement traduits par la construction ou l'attribution de locaux.

Parmi les vœux formulés à Lyon, l'un des principaux porte sur l'intégration des membres des AGE, appelées aussi AG, dans les conseils d'université. Cette orientation sera modifiée afin de demander l'intégration des toutes les étudiant·e·s et pas uniquement celle des membres des AG. La demande initiale permet ici de saisir la volonté représentative de l'UN dans les facultés face aux autres organisations existantes<sup>1</sup>. Cette demande a été reçue favorablement, mais non sans discussion, par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, donnant lieu à un décret le 29 juillet 1922,

<sup>1</sup> Pierre Moulinier, « La "Belle Époque" des carabins et des potards : préhistoire du syndicalisme étudiant ? (1902-1912) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2007, vol. 86, no 2, p. 10-28.

portant sur la présence d'élus étudiants dans les conseils disciplinaires des facultés.

Enfin, d'autres campagnes ont mobilisé les étudiant·e·s concernant des points techniques dans l'organisation des études, notamment les questions liées à la prise en compte des risques professionnels pour les étudiants en médecine. Elles s'intègrent plus largement dans une volonté de l'UN de s'insérer dans les politiques d'enseignement à l'échelle locale (en pouvant être sollicités par les recteurs) et nationale (en demandant son admission au Conseil supérieur de l'Instruction publique).

Aussi, l'UN cherche-t-elle à développer son action et à s'imposer face aux autres organisations étudiantes comme l'unique force représentative des étudiant·e·s. Cela passe par un processus de centralisation à l'échelle de l'UN. Plusieurs AGE requièrent, par exemple, que les demandes de financement puissent être gérées par l'UN. Elles sollicitent également l'organisation par l'échelon national d'un cycle de conférences dans les différentes villes universitaires. À cela s'ajoute une meilleure diffusion du bulletin de l'UN. La création d'un secrétariat permanent a vocation, entre autres, à assurer la publication des bulletins et leur diffusion

locale. L'organisation souhaite également que des liens puissent se créer entre le rédacteur du journal et les comités des AGE, afin que les différentes villes soient informées des activités développées sur tout le territoire. À l'échelle des facultés, afin que les associations locales puissent se développer, l'AGE d'Alger demande à ce que des prospectus de présentation soient remis aux étudiant·e·s lors de leur inscription. Face au développement d'autres associations et corporations, les AGE de Bordeaux et Clermont-Ferrand enjoignent également l'UN à exclure toute possibilité d'affiliation d'une association s'il en existe déjà une dans la ville. L'objectif étant ici de garder une forme d'unité territoriale en dépit du nombre de facultés ou d'écoles.

Du côté des conditions d'études, les délégué·e·s alertent sur les risques que le système des prêts d'honneur puisse se substituer aux bourses de licence. En effet, il ne s'agit pas d'une bourse, puisque l'argent doit être remboursé. Dans son fonctionnement, il s'adresse plus particulière-

ment aux étudiant·e·s poursuivant des études débouchant sur des carrières libérales, au contraire des bourses qui sont destinées à celles et ceux se dirigeant vers l'enseignement. L'attribution des prêts est décidée individuellement par l'étude des ressources des demandeur·se·s, ainsi que de leurs qualités intellectuelles et morales. Dans un rapport sur l'institution des prêts d'honneur en France, André Claude, vice-président de l'UN et ancien président de l'AGE de Paris, précise le contexte de son élaboration. Il s'agit de généraliser un dispositif déjà expérimenté à l'École centrale et à l'AGE de Paris, à l'aide de la création d'une caisse nationale pour prêts d'honneur aux étudiant·e·s de nationalité française. L'action et les efforts de l'association de Paris est soulignée par les membres de l'UN, laquelle a permis « un grand mouvement en faveur de cette institution, avec l'aide de toute la presse »<sup>1</sup>. Ce dispositif est présenté comme permettant de ne pas grever les caisses de l'État dans la situation d'après-guerre<sup>2</sup>.

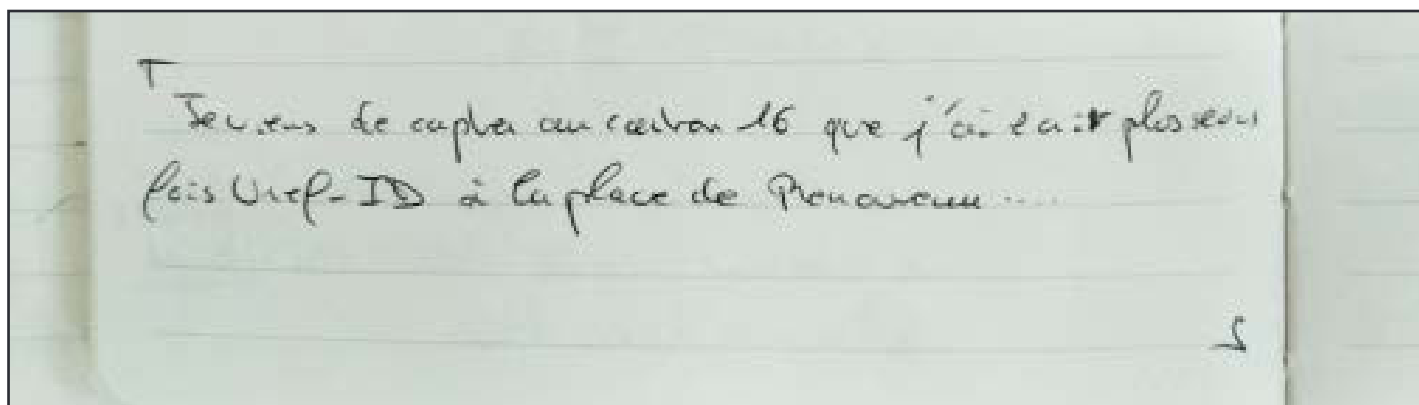
Les prises de position sur les conditions financières et matérielles d'étude dépassent la question des prêts. L'UN reste attentive à ce que les frais d'inscription dans les facultés n'augmentent pas. Elle souhaite également négocier un ensemble de tarifs préférentiels pour ses membres, comme un accord avec le syndicat des libraires pour que les boutiques puissent accorder des réductions aux AGE (au même titre que les réductions accordées aux enseignant·e·s). En ce qui concerne les transports, elle demande la création d'un tarif réduit pour le train et le bateau pour les étudiant·e·s devant se déplacer pour le passage des examens, pour participer aux congrès de l'UN ou pour les vacances sur présentation de la carte de membre.

stagiaires blessés ou malades durant leur service puissent être assurés et voir leurs soins pris en charge. Elle émet également des vœux sur les conditions d'études en médecine : que les internes obligés de se loger en ville reçoivent une indemnité, et qu'ils/elles puissent prendre le titre de docteur en médecine (et donc exercer) sans perdre le bénéfice de l'internat, afin de ne pas écarter du concours d'internat les étudiant·e·s ayant peu de moyens financiers.

Pour les étudiants devant effectuer leur service militaire, les membres de l'UN s'inquiètent des changements apportés au service militaire à quelques mois de la rentrée 1922-1923. Ils/elles demandent à ce que les conditions du service soient fixées par une loi et qu'un délai soit accordé pour le passage des examens de juin ou de juillet pour les étudiants de médecine et pharmacie. Ils/elles revendiquent également une meilleure prise en compte des diplômés dans l'incorporation. Si c'est déjà le cas pour la médecine, ça ne l'est pas pour le droit où les étudiants sont incorporés au hasard, principalement dans l'infanterie, la cavalerie ou l'artillerie, comme ce fut le cas pendant la Première Guerre mondiale. L'UN demande donc à ce que les étudiants en droit soient incorporés dans l'administration. Enfin, les AGE demandent à ce que le sursis de 5 ans pour les étudiants français soit étendu aux étudiants musulmans algériens qui n'ont droit qu'à 4 ans.

Concernant l'organisation des études, les délégué·e·s demandent, parmi de nombreuses revendications autour des diplômes et des examens, un strict encadrement des dérogations au baccalauréat pour accéder aux études supérieures. Les étudiantes bordelaises revendiquent, quant à elles,

Extrait du carnet de notes de Julie Testi



Enfin, concernant les étudiant·e·s en médecine, elle demande à ce que les externes, internes et

l'unification de l'enseignement secondaire fille/garçon et l'ouverture des agrégations masculines aux femmes. Est également réclamée la mise au concours des postes de préparateurs dans les facultés et qu'ils ne soient accessibles qu'aux étudiant·e·s préparant une agrégation ou une thèse. Pour les doctorant·e·s, l'UN souhaite la création d'un fichier des thèses en préparation (afin d'évi-

<sup>1</sup> Archives départementales du Puy-de-Dôme, Fonds du rectorat, T3167, UNEF, Vœux représentés d'office par le bureau de l'UN, 12<sup>e</sup> congrès, Clermont-Ferrand, 15-20 mai 1923.

<sup>2</sup> Ibid., UNEF, Rapport sur l'Institution des prêts d'honneur en France, 12<sup>e</sup> congrès, Clermont-Ferrand, 15-20 mai 1923.

ter d'éventuels doublons qui seraient préjudiciables aux doctorant·e·s).

Sur une note plus légère, afin de permettre aux étudiant·e·s de faire du sport, les AGE de Bordeaux et Clermont demandent la banalisation du jeudi après-midi. Enfin, l'UN envisage la possibilité de créer une fédération universitaire indépendante afin d'organiser des championnats.

Les cahiers reprenant les vœux de l'UN et des différentes AGE ne font pas mention du projet de sanatorium. En effet, imprimés en amont, ces documents ont vocation à guider les débats. La proposition de création d'un sanatorium étudiant fut portée par un étudiant en médecine de l'AG de Paris, M. Crouzat, au cours du congrès. Le souhait de l'UN de créer un sanatorium consacré aux étudiant·e·s s'explique par le manque de place dans les établissements existants, rendant l'accès aux soins difficile et parfois conditionné à la fortune personnelle (par exemple l'envoi par leur famille des étudiant·e·s dans les sanatoriums suisses). L'autre préoccupation est l'arrêt des études qui suit généralement l'entrée dans un établissement de soin. Ainsi, le projet de sanatorium comprend une bibliothèque universitaire, une salle d'étude et/ou de conférences et le nécessaire aux laboratoires d'études. Lors du congrès les besoins sont estimés à 75 chambres individuelles minimum, soit un budget de 2,5 millions de francs. Pour réunir cette somme, il est envisagé de solliciter des subventions de l'Etat, des collectivités et des financeurs privés. L'UN et les AGE locales contribuant pour leur part via l'organisation de fêtes et de conférences<sup>1</sup>. Cela aboutit à la mise sur pied d'un comité d'organisation afin de plancher sur la question. Le projet avance vite puisqu'en décembre 1923 un terrain est acheté à la Société métallurgique et minière de défense antituberculeuse qui projette également la construction de

deux bâtiments. Il est également établi que le futur sanatorium sera géré par la commission des hospices de Lyon, l'UN contribuant essentiellement aux frais d'admission. Pour autant le plus difficile reste à venir : recueillir la somme suffisante pour construire le bâtiment<sup>2</sup>.

Le sanatorium étudiant à Saint-Hilaire-du-Touvet est inauguré en 1933<sup>3</sup>. Il pouvait accueillir 180 malades, avant son agrandissement à 250 lits en 1939<sup>4</sup>. La question de la santé des étudiant·e·s demeurent une question centrale bien après la création du sanatorium. Dans les années 1920 des dispensaires à destination des étudiant·e·s se développent, aboutissant à la création de services de médecine préventive en 1939. Avec le début de la guerre, cette réforme n'a pas été appliquée. Il faut attendre 1946 pour que la visite médicale soit rendue obligatoire dans l'enseignement supérieur. C'est d'ailleurs à cette occasion que la moitié des cas de tuberculose chez les étudiant·e·s est décelée, soit environ 8 % des étudiant·e·s examiné·e·s<sup>5</sup>.

Vœu du congrès  
pour la création d'un  
sanatorium étudiant

1 *Revue internationale de l'enseignement*, n°1, janvier 1924

2 *Journal Alger-étudiant*, 22 décembre 1923.

3 Didier Fischer et Robi Morder, *La Fondation santé des étudiants de France : au service des jeunes malades depuis 1923*, FSEF/Un, deux... quatre éditions, Clermont-Ferrand, 2010.

4 Didier Fischer, « Les étudiants, la tuberculose et le sanatorium, de la Libération à la fin des années cinquante », *Revue Historique*, 1999, vol. 301, 4 (612), p. 809832.

5 *Ibid.*

10.

## CREATION D'UN SANATORIUM UNIVERSITAIRE

Qu'un Sanatorium universitaire, destiné exclusivement  
aux Etudiants, soit créé dans le plus court délai.